

# Compte rendu Conseil municipal 08 du 20 novembre 2023

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine – M. DUMONT Julien - Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés : Mme BAGLAND Aurélie (Pouvoir à Mme DUFOUR)

M. DUMONT a été nommé secrétaire de séance.

## • Intervention du Cabinet CAMBIUM 17 – Projet de requalification de la rue de la Mairie

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DAMESTOY, du Cabinet CAMBIUM 17, chargée de présenter l'avant-projet de requalification de la rue de la Mairie, travaux de la prochaine phase du programme de requalification du Bourg.

L'avant-projet a été présenté, des questionnements ont été soulevés afin de pouvoir consolider cette première présentation.

## • Définition de l'intérêt communautaire des compétences de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la définition de l'intérêt communautaire des compétences de l'Agglomération Montargoise présentée ainsi que la délibération n°23-218 de l'Agglomération Montargoise.

## • Mise à jour des statuts de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour des statuts de l'Agglomération Montargoise ainsi que la délibération n°23-217 de l'Agglomération Montargoise.

## • Adoption de la nomenclature M57 simplifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Saint Maurice sur Fessard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## • Loi du 10 mars 2023 : Zone d'accélération de la production d'énergie renouvelable « EnR » - Présentation de la loi et programmation de la consultation publique

Monsieur le Maire présente la loi du 10 mars 2023, notamment dans son article 15, relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables qui introduit **la création**, dans chaque commune française, **de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables**.

### Implantations associées à la mise en place d'une zone d'accélération

Il a été présenté au conseil municipal les instructions préfectorales ainsi que les zones propices à l'implantation des différentes énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Saint Maurice sur Fessard.

Une fois arrêtées, les zones d'accélération pourront avoir plusieurs effets :

➤ **Accélérer certains délais de procédure** pour l'instruction des projets (article 7 de la loi d'accélération traduit au code de l'environnement)

➤ Permettre aux projets développés dans leur périmètre de **bénéficiaire de mécanismes financiers plus favorables**, au travers de bonus dans les appels d'offres ou de modulation tarifaires (article 17 de la loi d'accélération traduit au code de l'énergie)

➤ **Pour les projets se développant hors de ces zones, un comité de projet sera obligatoire.** Ce comité inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les EPCI dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes. Un décret viendra préciser les seuils de puissance considérés pour l'application de cette obligation (article 16 de la loi d'accélération traduit au code de l'énergie).

### **Processus d'élaboration des zones d'accélération d'énergies renouvelables « EnR »**

➤ Réflexion au sein du conseil municipal en date du 20 novembre 2023

➤ Programmer une réunion publique prochainement avant le 31 décembre 2023

➤ Mettre à disposition du public en mairie un registre destiné aux administrés pour inscrire leurs différentes remarques ou proposition de zone EnR.

➤ Définition des zones d'accélération EnR pour chaque type d'énergie

➤ Les zones d'accélération ainsi constituées doivent être arrêtées par délibération du conseil municipal et transmises au référent préfectoral unique de son département ainsi qu'à l'EPCI dont elles sont membres.

#### **• MAPA église – Analyse des offres complémentaires pour le marché de travaux intérieurs de l'église**

M. le Maire informe que, suite à une demande de négociation des offres, le maître d'œuvre « TRAIT CARRE3 est en cours d'analyse des offres pour les lots Plâtrerie – Charpente – Menuiseries intérieures et Retable décors.

Le Conseil municipal décide d'attribuer ces lots lors du prochain conseil municipal.

#### **• Acquisition du matériel de la boulangerie**

M. le Maire informe le conseil des difficultés rencontrées par ce commerce avec une dette de 7 973,83 € et que la pérennité du maintien de la boulangerie est engagée. M. le Maire propose que la commune se porte acquéreur du matériel de la boulangerie dans le but de conserver cette activité commerciale essentielle à la population.

L'estimation du matériel est établie par la société « SAS PANICENTRE » à 50 040 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rachat du matériel de la boulangerie pour 50 040 € TTC et demande le remboursement de la dette dès la transaction effectuée afin de rendre exécutoire la dénonciation du bail.

#### **• Décision modificative**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives afin d'abonder en crédits suffisants les opérations « Boulangerie » et « Acquisitions foncières ».

#### **• Approbation du rapport d'activités 2022 de l'Agglomération Montargoise**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le rapport d'activités 2022 de l'AME.

#### **• Affaires diverses**

M. le Maire donne le compte-rendu des travaux de voiries des rues de la Varenne, des Colombiers et de la Fontaine Montfort.

Il informe que la commune a été retenue pour l'éligibilité au fond vert pour un montant estimatif de 26 000 €. Cette dotation permettra le passage en éclairage LED de la commune.